



Réponse au postulat de Mme Sarah Depallens et consorts

« Les Halles sportives : un projet provisoire à Beaulieu jusqu'en 2026. Et après ? »

Rapport-préavis N° 2026 / 44

Lausanne, le 9 juillet 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Face au succès des Halles sportives de Beaulieu, qui proposent sur plus 12'000 m² une offre unique et accessible de basketball, pétanque, grimpe, padel et sports à roulettes, etc. ce postulat demande à la Municipalité d'étudier les possibilités de maintenir cette offre d'activités physiques et de bien-être au-delà de 2026. Il est souhaité que ces infrastructures, qui favorisent la cohésion sociale et la santé de la population lausannoise, soient pérennisées directement sur le site de Beaulieu ou ailleurs sur le territoire de la Ville de Lausanne, si leur maintien sur place s'avère impossible.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

5. Des échanges, du tourisme, des emplois & des commerces

8. Du sport pour toutes & tous

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Sarah Depallens et consorts « Les Halles sportives : un projet provisoire à Beaulieu jusqu'en 2026. Et après ? » déposé le 22 novembre 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 décembre 2022.

Initié en 2022 par la Municipalité pour revitaliser les Halles Nord après la crise du Covid, le projet des Halles Sportives de Beaulieu a servi de laboratoire pour transformer le site en un lieu de vie permanent, axé sur l'innovation, l'emploi et l'économie circulaire. Actuellement, le développement du nouveau Plan d'affectation a permis de prolonger les baux des occupants jusqu'à la mi-2028. À plus long terme, et quelle que soit la future forme architecturale du site, la Municipalité confirme qu'un programme d'activités sportives pour la population sera durablement maintenu au sein d'un futur hub dédié au sport, à la santé et à la nutrition, répondant ainsi aux demandes du postulat.

3. Réponse au postulat

Pour mémoire, le projet des Halles sportives à Beaulieu initié en 2022 s'est inscrit dans le cadre d'un projet plus large voulu par la Municipalité d'animer l'intégralité des Halles Nord, vétustes et délaissées par l'activité événementielle au sortir de la crise du Covid. La Municipalité partage l'appréciation des postulants au sujet du caractère innovant et de cohésion sociale pour les activités menées aux Halles Nord.

Ce programme était composé essentiellement par des activités temporaires avec l'ambition de faire du site une destination régulière pour le grand public et un lieu de développement pour plusieurs actrices et acteurs œuvrant en faveur de l'économie circulaire.

Ce projet était au début un laboratoire permettant de développer sur le site de Beaulieu de nouvelles activités s'inscrivant dans une vision pérenne de la Municipalité en termes de vocation pour le site :

- un site de Beaulieu conçu comme un lieu de vie connecté à la ville au-delà de ses rendez-vous événementiels ;
- un site stratégique dévolu à la création d'activités économiques et d'emploi à travers l'innovation, ceci dans le cadre du développement à venir d'un hub Sport / Santé / Nutrition.

La Municipalité constate l'importance d'avoir une telle offre d'activités pour tous les différents publics à Lausanne. Les baux actuels entre Beaulieu S.A. et les entreprises occupants les Halles Nord ont tous pu être prolongés jusqu'à la mi-2028, le processus lié au nouveau plan d'affectation de Beaulieu le permettant.

La Municipalité a eu l'occasion de confirmer à plusieurs reprises, y compris dans le cadre du processus participatif accompagnant l'élaboration du plan d'affectation, qu'une offre d'activités sportives occupant des surfaces équivalentes à celles d'aujourd'hui, dévolues au sport sur le site de Beaulieu, faisait partie intégrante du hub Sport / Santé / Nutrition. Le maintien de la pratique sportive sur le site est donc prévu à ce jour et les surfaces nécessaires sont inscrites dans le programme du futur plan d'affectation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au présent postulat.

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/ 44 de la Municipalité, du 9 juillet 2026;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de de Mme Sarah Depallens et consorts « Les Halles sportives : un projet provisoire à Beaulieu jusqu'en 2026. Et après ? ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter